

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 14 septembre 2010 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Nadine Blais, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Guylaine Richer et M. Normand Chalifoux, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Elisa Rietzschel, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj. et M. Richard Chaurest, dir. gén. adj.

Mme Karine Lefrançois, commissaire-parent, a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-100914-2328

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 25 août 2010, avec la modification suivante à la résolution n^o CE-100825-2317, à savoir :

- par le retrait du texte suivant à la suite de la proposition de Mme Karine Lefrançois : « *D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance du 8 juin 2010 »;
- et par son remplacement par le texte suivant :

« *D'ADOPTER* le procès-verbal de la séance du 8 juin 2010, avec le retrait du dernier paragraphe de la résolution n^o CE-100608-2299 se lisant comme suit : « *Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, monsieur Georges Brissette sera soumis à une période de probation d'une année à compter de la date de sa nomination.* » ».

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-100914-2329

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaire;
5. Services alimentaires dans nos établissements :
 - 5.1 Annulation d'un contrat de service de cantine (école des Mésanges) – adoption;
 - 5.2 Adjudication d'un contrat de service de cantine (école des Mésanges) – adoption;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRE

La Direction générale dépose son rapport sur la probation d'un gestionnaire. Elle indique que Mme Christine Lamarche, directrice adjointe, Polyvalente Sainte-Thérèse, a accompli cette étape avec succès.

ANNULATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE DES MÉSANGES

Résolution n° CE-100914-2330

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « LA BOUFFE À JOJO » opéré par Mme Johane Mercier, afin de desservir l'école des Mésanges pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2011 (résolution n° CE-080610-2091);

ATTENDU la requête du concessionnaire « LA BOUFFE À JOJO » opéré par Mme Johane Mercier de mettre fin à compter du 22 juillet 2010 au contrat de service de cantine actuellement en vigueur à l'école des Mésanges;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

D'ANNULER le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « LA BOUFFE À JOJO » opéré par Mme Johane Mercier, pour l'école des Mésanges et, en conséquence, de rescinder partiellement la résolution n° CE-080610-2091.

Adopté

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE DES MÉSANGES

Résolution n° CE-100914-2331

ATTENDU la requête du concessionnaire « LA BOUFFE À JOJO » opéré par Mme Johane Mercier de mettre fin, dès le 22 juillet 2010, au contrat de service de cantine à l'école des Mésanges;

ATTENDU l'annulation du contrat de cantine avec le concessionnaire Mme Johane Mercier à l'école des Mésanges (résolution n° CE-100914-2330);

ATTENDU la Politique sur les services alimentaires (RM-10);

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école des Mésanges;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADJUGER un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire « AUX DÉLICES DE MARIÈVE », opéré par Mariève Godin, afin de desservir l'école des Mésanges pour la période du 15 septembre 2010 au 30 juin 2011; et

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-100914-2332

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 45.

Guyline Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général